

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 58

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

OBJET

Délégation : ressources naturelles et risques environnementaux.
Protection de la ressource en eau et prévention des risques environnementaux.
Subventions aux associations - Quatrième répartition.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
DEGPR - Service Stratégies Environnementales des Territoires
04 13 31 64 60**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique des ressources naturelles et des risques environnementaux, pour l'année 2016.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour mémoire, nous vous rappelons que trois répartitions se sont déroulées lors des Commissions Permanentes du 27 mai, du 13 juillet et du 9 septembre 2016.

Pour cette quatrième répartition, le Conseil Départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions uniquement au titre de la protection de la ressource en eau. C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Protection de la ressource en eau :

Les demandes listées ci-après sont détaillées dans un document annexé au présent rapport.

Subvention de Fonctionnement

L'association « Boudmer », située sur le territoire de la commune de Marseille sollicite une aide d'un montant de 3 000 €

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **3 000 €**

Subvention d'Investissement

L'association « Esperen », située sur le territoire de la commune d'Istres sollicite une aide d'un montant de 660 € pour l'acquisition d'un roll' up.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **600 €**, correspondant à 90,9% de la dépense subventionnable s'élevant à 660 €TTC.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable, les dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016, dont la dotation est suffisante.

N° de programme	Libellé	Imputation	Engagement CP
10081	EAU FONCTIONNEMENT	65 - 738 6574	3 000 €

N° de programme	Libellé	Imputation	Engagement CP
10514	EAU INVESTISSEMENT	204 - 738 20421	600 €

PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- vous prononcer favorablement sur l'octroi à 2 associations œuvrant dans le domaine de la protection de la ressource en eau figurant en annexe du rapport, d'un montant de subventions de **3 000 €** en fonctionnement et de **600 €** en investissement ;
- m'autoriser à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Madame la déléguée aux ressources naturelles et aux risques environnementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

